

Extrait du Registre aux délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 5 décembre 2024  
Séance du 12 décembre 2024

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles, DEVILLE Doriane.

**Membres ayant donné pouvoir** : Madame Lucy TABET (pouvoir à FRASCA Geneviève), Monsieur Olivier DUFOUR (pouvoir à DISASSINI Guy), Madame Cindy DOISY (pouvoir à DUCATILLON Nicole).

**OBJET : Versement du Bonus Territoire au Centre Social et Culturel Henri Martel**

Une convention d'objectifs et de financement est conclue entre la Municipalité et la Caisse d'allocations Familiales concernant le bonus « territoire Ctg » (Convention territoriale globale). Il s'agit d'une aide complémentaire à la prestation de service ALSH attribuée à un équipement remplissant certaines conditions à savoir :

- Être éligible à la Pso ALSH (Périscolaire, Extrascolaire, Accueil adolescents ou aide spécifique rythmes éducatifs
- Être soutenu financièrement par la collectivité territoriale ayant la compétence jeunesse
- Être inscrit sur un territoire sur lequel une convention territoriale a été signée entre la CAF et la collectivité locale
- Dont l'offre d'accueil existe au moment de l'élaboration de la convention territoriale globale.

Le bonus est versé à la collectivité territoriale.

Or, des actions sont menées par le Centre Social Henri Martel. Il convient de leur verser la partie qui leur incombe.

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser la somme de 11 126 euros correspondant à l'année 2023.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

La secrétaire de séance,  
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Laurent DESMONS



Publié sur le site internet : 10/01/2025  
Envoyé en préfecture : 02/01/2025  
Reçu en préfecture : 02/01/2025  
Identifiant : 059-215906546-20241212-2024\_112-DE